



LES FETES JUIVES

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com



בס"ד

LOIS RELATIVES A ROCH HACHANA (1^{ère} partie)

- 1) Le 25 Eloul correspond au premier jour de la création. C'est une bonne coutume de lire dans le livre de Béréchit, le récit du 1^{er} jour de la création ce jour-là. Le lendemain, le 26 Eloul, on lira le récit du 2^{ème} jour, etc. Ainsi, le récit du sixième jour de la création sera lu à Roch Hachana, jour de la création de l'homme.
- 2) La veille de Roch Hachana, on s'appliquera à faire la prière de Min'ha lentement et avec beaucoup de concentration, car c'est la dernière prière de l'année.
- 3) La veille de Roch Hachana, dans la prière du matin, on ne dit pas les Ta'hanounim (supplications) bien qu'on les récite dans les séli'hot.
- 4) On a l'habitude de procéder à l'annulation des vœux (Hatarat Nédarim) ce matin-là, à la synagogue (il conviendra de se renseigner auprès de son Rav afin de savoir quels vœux sont annulés par cette procédure et quels vœux ne le sont pas).
- 5) Il est bien de se couper les cheveux la veille de Roch Hachana avant le milieu de la journée ('Hatsot).
- 6) Il est recommandé de s'immerger dans un Mikvé la veille de Roch Hachana.
- 7) On ne sonne pas le Chofar la veille de Roch Hachana. Celui qui désire s'entraîner pour Roch Hachana, devra le faire chez lui, dans une pièce fermée.
- 8) Bien que Roch Hachana soit un jour de jugement, et qu'il convient de se montrer anxieux sur l'issue du jugement, on fera toutefois les prières avec joie, et dans une atmosphère de sainteté, confiants dans la miséricorde divine.
On priera avec une grande concentration car nous disent nos Sages : « une prière sans concentration est comme un corps sans âme ».